

Noblesse et monastères en Lotharingie du IX^e au XI^e siècle

PAR MICHEL PARISSÉ

Dans le cadre du thème général retenu pour cette rencontre, le sujet qui est ici à traiter mêle deux aspects; l'un porte sur les rapports entre l'aristocratie et les monastères pendant les deux siècles qui suivent la mort de Charlemagne, l'autre concerne un espace de l'Europe occidentale, la Lotharingie. Le premier aspect est au coeur de l'interrogation formulée à l'occasion de ce colloque, le second s'impose de lui-même. Dès lors que le thème de la réforme monastique a été retenu, le choix de la Lotharingie comme terrain d'enquête ne pouvait être écarté. Mais, avant de traiter des rapports privilégiés entre l'aristocratie et les monastères, il convient de dire quelques mots de la Lotharingie elle-même, de ce pays où se trouvait Gorze, et aussi de l'axe lotharingien, qui inclut la Bourgogne où étaient Cluny et Dijon.

1. LOTHARINGIE ET ESPRIT DE RÉFORME

a – Un courant d'Italie en Flandre par la Lotharingie

Les médiévistes associent volontiers la Lorraine à l'esprit de réforme; ils devraient en fait dire »Lotharingie«, comme on le verra plus loin. Les historiens se sont en général montrés sensibles au rôle joué par le pape Léon IX dans le cheminement de la réforme dite grégorienne¹⁾. Ils se sont plu à mentionner son entourage lorrain, où deux hommes particulièrement ont fait parler d'eux: Humbert de Moyenmoutier, théoricien violent²⁾, et Hugues Candide de Remiremont, traître à la cause grégorienne³⁾. On leur ajoute volontiers Udon, bibliothécaire de Léon IX et son successeur sur le siège de Toul, ainsi que Frédéric de Lorraine, devenu le pape Etien-

1) A. FLICHE, *La réforme grégorienne*, I, La formation des idées grégoriennes, *Spicilegium sacrum lovaniense*, Louvain-Paris, 1924, p. 113-158; *Handbuch der Kirchengeschichte*, éd. H. JEDIN, III, 1, *Die mittelalterliche Kirche*, 1966, p. 404-420.

2) A. MICHEL, *Die folgenschweren Ideen des Kardinals Humbert und ihr Einfluß auf Gregor VII.*, *Studi Gregoriani* 1 (1947), p. 65-92; Henning HOESCH, *Die kanonischen Quellen im Werk Humberts von Moyenmoutier. Ein Beitrag zur Geschichte der vorgregorianischen Reform*, Köln-Wien, 1970.

3) Fr. LERNER, *Kardinal Hugo Candidus*, München-Berlin, 1931.

ne IX⁴). A ce dernier sont normalement aussi associés son frère le duc Godefroid le Barbu, agitateur ambitieux de la Lotharingie tout entière, qui est venu faire une seconde carrière en Italie où il a épousé Béatrice, la veuve du marquis Boniface de Toscane⁵). Béatrice et sa fille Mathilde sont les descendantes directes des ducs de Haute-Lotharingie, et elles ont conservé des biens et des relations en Lorraine. Un neveu de Béatrice, Frédéric de Bar-Montbéliard a épousé une fille de la comtesse de Savoie⁶). D'Italie, Mathilde a amené des ermites pour fonder Orval, au sud de l'Ardenne⁷); un ermite de Bénévent est venu s'installer près de Neufchâteau⁸). On sait que Jean de Vandières, un des réformateurs de Gorze, est d'abord allé jusqu'au sud de l'Italie voir fonctionner les monastères basilien avant d'entrer dans le monastère lorrain⁹).

L'existence d'un courant religieux de la Flandre à l'Italie par la Lorraine est attestée à plusieurs périodes. Il anime les itinéraires qui jalonnent les vallées du Rhône, de la Saône, du Rhin, de la Moselle et de la Meuse. La cartographie des béguinages du XIII^e siècle par exemple, celle des femmes mystiques de la fin du Moyen Age¹⁰) confirment l'existence de cette large bande orientée nord-sud, où s'établit plus tard ce que René Taveneaux appelait justement la frontière de catholicité ou de chrétienté. Et l'on constaterait à la lecture d'autres cartes un phénomène analogue¹¹).

Aux courants religieux s'ajoutent des courants artistiques dont il n'est pas le lieu de parler ici, mais l'art mosan suit une direction sud-nord de la Lombardie à la Bourgogne et la Lorraine, ou nord-sud de Cologne et Trèves vers la Lorraine, de Liège à Verdun¹²). L'art mosan développe son influence le long de la Meuse, mais la carte des châsses mosanes, hormis quelques exceptions, se trace de Bruges à Saint-Maurice d'Agaune¹³). S'il ne peut être question de tout expliquer par des rapports incessants mettant en cause les régions qui se succèdent de la

4) G. DESPY, La carrière lotharingienne du Pape Etienne IX, Revue belge philol. hist., 31 (1953), p. 955-972.

5) H. GLAESNER, Un mariage fertile en conséquences: Godefroid le Barbu et Béatrix de Toscane, Rev. d'Hist. Eccl. 42 (1947), p. 379-416.

6) G. POUILL, La maison ducale de Bar, Rupt sur Moselle, 1977, p. 59.

7) *Aureavallis*, Mélanges historiques réunis à l'occasion du neuvième centenaire de l'abbaye d'Orval, Liège 1975, p. 58-59. P. C. GREGOIRE, Orval au fil des siècles. 1. L'essor d'une abbaye, Orval, 1982, p. 35-36.

8) Acte de l'évêque Pibon de Toul, relatant la fondation du prieuré Saint-Jacques de Sionne, 1097 (Pat. lat., t. 157, col. 436): *pauper Ursus natione Beneventanus ... montem proposito suo congruum remotae conversationis suae praelegit*.

9) Vita Johannis Gorziensis, MGH SS IV, p. 349.

10) Cette cartographie peut se faire à partir du dénombrement réalisé par Peter Dinzelbacher: *Europäische Frauenmystik des Mittelalters*, dans: *Frauenmystik im Mittelalter*, éd. P. DINZELBACHER et D. R. BAUER, Stuttgart, 1985, p. 17-20.

11) Voir la carte des fondations jésuites dans l'Atlas zur Kirchengeschichte, p. 78. La densité la plus grande se trouve entre Rhin et Picardie d'une part, au nord de l'Italie de l'autre.

12) H. COLLIN, Les églises romanes de Lorraine, t. I, Nancy, 1981.

13) Ces grosses châsses mosanes se trouvent à Bruges, Huy, Namur, Amay, Stavelot, Cologne, Tournai, Verdun, Toul, Bâle, Agaune, Coire. Deux exemples se trouvent à Hildesheim.

mer du Nord à la Sicile, avec un esprit de système, on ne peut non plus méconnaître la réalité de tels courants spirituels et culturels, qui suivent la direction générale des grands fleuves et des grandes routes.

L'on se doit aussi de remonter plus haut dans le temps et de couvrir d'autres domaines. Sans accorder une importance excessive à la période du Bas-Empire, rappelons que les grandes routes irriguaient la Gaule à partir de Lyon, et qu'il existait un tracé important de Lyon à Trèves par Langres et Metz¹⁴). Il était parallèle à des courants économiques qui reliaient l'Angleterre à l'Italie du nord et du centre: c'était le courant de l'étain. C'est dans les villes qui jalonnent cet itinéraire que se retrouvaient les mêmes monnaies, et cela englobe Chalon-sur-Saône, Mâcon¹⁵). La liaison comprenait les hautes vallées de la Marne et de la Seine. La carte des courants commerciaux du millénaire médiéval, incluant la reprise des XI^e-XIII^e siècles, laisse apparaître la réanimation de l'axe rhodanien et rhénan, l'ouverture des cols alpestres qui permet d'augmenter le volume des transactions de la plaine padane aux villes rhénanes et flamandes¹⁶).

Tout cela correspond à ce qu'on a coutume d'appeler commodément l'axe lotharingien, et c'est le long de cet axe que se situent Brogne, Trèves, Gorze, Verdun, Dijon, Cluny, Baume, Fruttuaria. Le rapprochement de tous ces phénomènes conduit à conclure que le même courant entraîne les marchands et les clercs, les objets et les idées. L'idée de réforme ou le goût de la nouveauté sont en rapport avec le mouvement commercial. C'est sans doute là qu'il faut rechercher l'originalité de l'esprit réformateur que l'on qualifie lotharingien ou lorrain. Il s'explique par l'existence de ces courants qui avec les hommes et les marchandises, véhiculent les idées et les initiatives.

b - Qu'est-ce donc que l'axe lotharingien?

L'expression d'axe lotharingien emprunte son nom au royaume de Lothaire Ier, tandis que la Lotharingie tire plutôt le sien de Lothaire II. Nous savons que la discussion sur la signification du mot Lotharingie est ancienne¹⁷). Au lendemain du traité de Verdun (843), on parle du

14) Histoire de la Lorraine, dir. M. PARISSÉ, Toulouse, 1977, p. 59.

15) J. LAFAURIE, Les routes commerciales indiquées par les trésors et trouvailles monétaires mérovingiens, *Moneta e scambi nell' Alto Medioevo* (Sett. di studio del centro ital. VIII), Spoleto 1961, p. 231-278.

16) V. CHOMEL et J. EBERSOLT, Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne: un péage jurassien du XIV^e au XVIII^e siècle. Paris 1951.

17) La récapitulation la plus récente est faite par Ulrich NONN: Zum Begriff Lotharingien, dans: *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonner Hist. Forsch. 49, Bonn 1983, p. 52-54, avec la bibliographie du sujet. Robert PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris 1898, appendice III, p. 747-753; Walter MOHR, *Entwicklung und Bedeutung des lothringischen Namens, Archivum latinitatis mediæ ævi* 27 (1957), p. 313-336; Margret LUGGE, »Gallia« und »Francia« im Mittelalter. Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischem Denken vom

regnum Hlutharii; Reginon de Prum confirme cette expression commode pour désigner l'ensemble complexe confié à l'empereur Lothaire Ier¹⁸⁾; l'auteur des Miracles de sainte Glossinde parle de la part de Lothaire comprise entre la Moselle et le Rhin¹⁹⁾; au XI^e siècle, Sigebert de Gembloux a repris le même raisonnement²⁰⁾. Mais l'expression a été utilisée pour désigner aussi le seul royaume de Lothaire II, reconstitué pour Zwentibold et, quand on parle de Lotharingie, on ne peut entendre que la partie comprise entre le Jura et la Mer du Nord. Celle-ci n'est toutefois qu'une partie de ce qui fut la part de Lothaire Ier, et l'expression d'axe lotharingien est ainsi commodément employée pour désigner beaucoup plus que la seule Lotharingie, à savoir la large bande de terre qui va de la Flandre à l'Italie.

Le royaume de Lothaire Ier comprenait l'Italie centrale, la Lombardie, la Provence, la Bourgogne à l'est du Rhône ou l'ancienne Burgondie, et une partie seulement de l'Austrasie, son coeur²¹⁾. Le royaume confié en 855 à Lothaire II, gouverné plus tard par Zwentibold, ne comprit rien de la moitié méridionale du royaume de Lothaire Ier; il correspondit alors à l'ancien royaume d'Austrasie, mais sans en avoir la surface, une Austrasie, dont le nom avait cessé d'être utilisé, mais dont la réalité historique demeurait. En effet le souvenir de cette antique Austrasie comprenant une partie de la Champagne conserva une certaine réalité jusqu'au XI^e siècle. Les dépendances austrasiennes situées au-delà du Rhin (Franconie et Thuringe) ont rapidement connu un destin séparé.

Le royaume de Lothaire II connut un grand nombre de transformations. Le partage le plus important fut imaginé par l'archevêque de Cologne, le duc Brunon, en 959 et fut confirmé à sa mort en 965, quand il confia la Lotharingie supérieure au comte Frédéric de Bar et la Lotharingie inférieure à un comte Godefroid²²⁾. La coupure ne fut définitive qu'après la mort du duc Gozelon, en 1044²³⁾. A partir de 1047-1048, avec la dynastie dite d'Alsace, la Haute-Lotharingie connut un destin distinct de celui de la Basse-Lotharingie. Quand on parle de Lorraine en langue française, de Lothringen en allemand, on ne doit comprendre que la partie méridionale de la Lotharingie-Lotharingien et même la seule partie française. Sinon, il faut

6.-15. Jahrhundert, Bonner Hist. Forsch. 15, Bonn, 1960; Eugen EWIG, Beobachtungen zur politisch-geographischen Terminologie des fränkischen Grossreiches und der Teilreiche des 9. Jahrhunderts, dans: Spiegel der Geschichte, FS Max Braubach, Münster 1964, p. 99-140.

18) U. NONN, op. cit., p. 53.

19) Migne PL, t. 137, col. 232.

20) Sigeberti chronica, MGH SS VI, p. 339.

21) Grosser historischer Weltatlas, II. Teil, München, p. 66-67.

22) U. NONN, »Gottfried, der erste Herzog von Niederlothringen«, Pagus und Comitatus, op. cit. (n. 17), p. 194-198; R. PARISSÉ, Les origines de la Haute-lorraine et sa première maison ducale (959-1033), Paris, 1909, p. 64 et suiv.

23) W. MOHR, Geschichte des Herzogtums Lothringen, Teil I, Geschichte des Herzogtums Gross-Lothringen (900-1048), Saarbrücken 1974, p. 84. Les duchés avaient été réunis par l'empereur Conrad II au profit de Gozelon en 1033 (H. BRESSLAU, Jahrbücher des deutschen Reiches unter Konrad II., Leipzig 1884, p. 77). Ils furent de nouveau séparés par le roi Henri III. (E. STEINDORFF, Jahrbücher ... Heinrich III., Leipzig 1874, p. 201 et suiv.)

parler de Lotharingie, sous peine de confusions. Cette règle devrait être observée. D'un clerc que les sources médiévales qualifient de *Lotharingus*, on ne peut décider qu'il est lorrain, on doit dire qu'il est lotharingien, sans quoi on risque d'exclure la possibilité, souvent très vraisemblable, qu'il vienne de Liège.

Il faut tenir compte aussi d'une autre donnée: celle de la frontière des langues. Celle-ci n'a pas trouvé son tracé fixe avant le X^e siècle comme l'ont montré les recherches des linguistes²⁴). Elle ne paraît pas avoir eu une influence sensible avant les XII^e et XIII^e siècles. Elle traversait une zone de marche et de contacts et en créa une à son tour. Politiciens et marchands, moines et artistes, nobles et paysans n'en tenaient pas encore compte; il en fut différemment à partir du XII^e siècle et la frontière provoqua alors une césure, déterminant la naissance de trois blocs: la Basse-Lotharingie ou Lothier, le Trévirois et la Lorraine francophone. Nous allons couvrir toute cette région pour la période du IX^e au XI^e siècle.

c – Quels sont les monastères lotharingiens?

Un dénombrement des monastères de Lotharingie passe nécessairement par la liste que nous a laissée la relation des accords qui sont intervenus à Meerssen en 870²⁵). L'annaliste a donné une énumération des monastères que se sont partagés Charles le Chauve et Louis le Germanique en fonction des *civitates* qui revenaient à chacun d'eux. Cette liste a été maintes fois explorée et contient soixante-quinze noms d'abbayes royales²⁶): pour certaines, l'identification n'est pas totalement sûre, pour d'autres le lieu d'implantation n'est pas connu²⁷). Le traité de 870 mettait en cause un territoire plus vaste que la Lotharingie telle qu'elle est étudiée ici et traitait de l'Alsace, qui se détache du bloc lotharingien au début du X^e siècle, et du nord de la Bourgogne, héritée par Lothaire II en 863 de son frère Charles. En plus de ces abbayes royales, un certain nombre d'autres existaient dont le nombre ne peut être déterminé avec certitude. Pour qu'elles soient repérées, il faut en effet qu'elles aient survécu ou que des sources les mentionnent²⁸). Il a pu exister de petits centres, ayant une communauté cléricale, négligés par les uns, abusivement

24) M. TOUSSAINT, *La frontière linguistique en Lorraine*, Paris 1955.

25) *Annales Bertiniani*, MGH SS II, p. 488-490. F. GRAT, J. VIEILLARD, S. CLEMENCET, *Annales de Saint-Bertin*, Paris 1964, p. 174.

26) Voir l'identification proposée par R. PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 369-375. F. VERBEEMEN, «L'ordre géographique suivi dans le traité de Meerssen (870) et son importance pour la localisation de quelques abbayes y mentionnées», *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 35 (1964), p. 155-185.

27) Qu'est-ce que *Niumonasterium* cité entre *Susteren* et *Castellum*? Qu'est-ce que *Hoenchirche*? et *Wasler* (*Vasloge* ou *Wallers*)? Sur ce dernier point, voir A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècle)*, *Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Age*, *Beihefte der Francia* 14, Sigmaringen 1985, p. 100.

28) Tel serait le cas de *Moorsel* et *Orp*, citées par G. DESPY, *Les chapitres de chanoinesses nobles en Belgique au Moyen Age*, dans *Annales du XXXVI^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Gand, 1956, p. 169.

considérés par les autres comme des monastères. Que penser par exemple de la tradition qui met à Moyenvic une petite abbaye Saint-Pient²⁹⁾? Que furent les monastères de Saint-Germain et de Saint-Martin, situés à quelques kilomètres l'un de l'autre sur les bords de la Meuse, à l'ouest de Toul, et dont le souvenir s'est maintenu grâce à quelques bulles et diplômes, quand elles furent fondues dans le patrimoine d'une abbaye plus grosse³⁰⁾? Cela étant dit, nous avons dénombré, dans l'espace considéré, soixante-dix maisons, dont la distribution impose quelques remarques.

Deux zones de plus grande concentration apparaissent au premier coup d'oeil: la région comprise entre la Meuse et l'Escaut, au sud des diocèses de Liège et de Cambrai, avec un prolongement dans la vallée de la Meuse; le pays vosgien et le contact entre Lorraine et Bourgogne, où Remiremont est alors plus bourguignonne que lorraine. Les vallées sont privilégiées, comme on le voit avec celles de la Meuse et de la Moselle, en partie sans doute parce que les cités épiscopales s'y trouvent et que la circulation y est plus dense.

Sur les soixante-dix abbayes examinées pour la Lotharingie, quarante seulement étaient royales, la plupart des autres relevaient directement des évêques³¹⁾. La répartition serait donc à peu près équilibrée, si on ne remarquait pas que les abbayes royales sont aussi souvent les plus riches. La Basse-Lotharingie a le plus grand nombre de monastères, 43, contre 31 pour la province de Trèves et ses quatre diocèses. Les établissements d'hommes l'emportent assez nettement avec 40 sur 70 bien connus; ceux de femmes sont mal répartis: dix-sept dans la partie nord pour sept au sud. La disproportion est nulle pour les moines, puisque chaque moitié de la Lotharingie a 23 monastères d'hommes.

Les cités sont irrégulièrement pourvues: Metz, Trèves et Liège sont plus riches que Toul, Verdun et Cambrai qui n'ont qu'un monastère, et les diocèses sont aussi irrégulièrement dotés. L'immense diocèse de Toul est riche à l'est, au pied des Vosges, démunie à l'ouest; Verdun a trois maisons tandis que Metz est bien dotée. Liège l'est aussi, mais seulement dans sa partie méridionale.

La connaissance que nous avons de ces abbayes est très variable. L'histoire de la plupart d'entre elles, leurs origines et leur destin jusqu'au XI^e siècle sont très mal connus, et pour ce que l'on en sait, souvent sujet à caution. Beaucoup de monastères de la Basse-Lotharingie cités à Meerssen ont disparu sans laisser de traces; quelques-uns ont pu être des centres de christianisation sans devenir de vrais monastères; d'autres sont entrés en sommeil pour une longue période, comme Moustier sur Sambre dont on ne sait plus rien jusqu'au XII^e siècle³²⁾, comme Herbitzheim cité en 870, en 906, puis enfin au XII^e siècle. Les *Vitae* des fondateurs

29) J. CHOUX, *Recherches sur le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne*. L'épiscopat de Pibon (1069-1107), Nancy 1952, p. 6.

30) *Ibidem*, p. 113.

31) A propos d'Aulne, A. Dierkens, qui ne la trouve pas dans la liste de Meerssen, doute cependant de sa qualité d'abbaye épiscopale (*op. cit.*, p. 102). Son explication de cette absence, par le manque d'abbé en place, ne nous paraît pas convaincante (note 90).

32) A. DIERKENS, *op. cit.* (n. 27), p. 65-68.

nous fournissent bon nombre d'informations, mais sans plus. Enfin parmi ceux dont on peut suivre l'histoire, une partie seulement ont un chartrier, Stavelot, Prum, Gorze, Saint-Mihiel, Remiremont par exemple. Tout cela signifie que la documentation est notoirement insuffisante et que l'exposé qui suit devra porter sur un nombre d'exemples réduits, sans qu'on sache bien comment on peut tenir compte des autres.

2. LES MONASTÈRES, POSSESSIONS DES NOBLES

La politique de Pépin le Bref a conduit à placer les monastères sous la protection royale et donc sous le contrôle du souverain. Ces monastères avaient été fondés le plus souvent par les grandes familles de l'aristocratie, comtes et propriétaires fonciers, autant que par les rois et les reines; ils étaient considérés comme une partie du patrimoine familial. Par la suite, l'exercice de l'autorité épiscopale et l'intervention royale d'une part, l'extinction des familles fondatrices ou l'indifférence d'autre part ont rompu dans bien des cas le lien privilégié établi initialement avec les descendants des fondateurs. L'époque mérovingienne avait été très féconde, et les plus importantes des abbayes lotharingiennes furent fondées avant la fin du VII^e siècle. Entre l'avènement de Pépin le Bref et le début du X^e siècle, les nouvelles fondations furent très peu nombreuses; on retiendra en premier lieu Gorze, par l'évêque Chrodegang, vers 750, et Juvigny, par l'impératrice Richilde, vers 870. D'autres monastères mineurs seraient sans doute à signaler, comme Herbitzheim, mais il est impossible de savoir, même approximativement, à quand il remonte. Inden, offert à Benoît d'Aniane, représente une exception aussi à cette époque.

Le royaume franc avait connu largement les abbés non réguliers, laïques, évêques ou clercs, à qui étaient confiés en bloc les grands ensembles monastiques. F. Felten a pu montrer que la politique de ces responsables n'avait pas aussi souvent été négative qu'on le laisse entendre généralement³³). Il ressortait toutefois que la richesse représentée par le patrimoine de l'Eglise devait aussi être utilisée au service de l'Etat. Evêques et abbés étaient invités à fournir des contingents armés, à répondre aux réquisitions. Dans la mesure où les abbés réguliers assuraient ces obligations, il n'était pas nécessaire de leur substituer des fidèles, laïques ou ecclésiastiques, qui n'auraient pas été des abbés réguliers.

En 816 et 817, Louis le Pieux fit promulguer des capitulaires élaborés sous la direction de Benoît d'Aniane dans le but d'imposer une attitude religieuse unique aux communautés religieuses, en distinguant nettement moines et chanoines, moniales et chanoinesses. Pour les deux groupes, monastique et canonial, des règles précises étaient proposées, sinon imposées, et

33) Franz FELTEN, *Laienäbte in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zum Problem der Adelherrschaft über die Kirche: Mönchtum, Episkopat und Adel zur Gründungszeit des Klosters Reichenau, Vorträge und Forschungen* 20, Sigmaringen 1974, p. 397-431.; idem, *Aebte und Laienäbte im Frankenreich. Studie zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter, Monographien zur Gesch. des Mittelalters*, Bd. 20, Stuttgart 1980.

la règle bénédictine devenait la référence privilégiée. Les monastères se trouvaient donc de façon quasi uniforme placés plus étroitement encore sous le contrôle de l'empereur, qui leur dictait la règle à suivre, et sous celle des conciles qui devaient les rappeler à l'ordre.

En fait il était impossible de commander à un ensemble aussi divers, et il y eut bien des maisons où les ordres de la cour furent reçus dans l'indifférence ou même l'hostilité³⁴. Peut-être un gouvernement ferme et stable aurait-il pu, avec l'aide des évêques, mener à bien cette entreprise difficile. Les perturbations politiques de la deuxième moitié du règne de Louis le Pieux, puis le violent conflit entre ses fils et l'éclatement de l'empire en trois royaumes eurent des retentissements sur la vie des monastères. Néanmoins en 870, au partage de Meersen, comme on l'a vu, les rois restaient les maîtres d'une grande partie des abbayes lotharingiennes; les évêques et quelques familles se partageaient le reste, soit environ 40 %, qui n'était pas et de loin le plus riche morceau.

La vie des abbayes fut gravement perturbée à partir du milieu du IX^e siècle; et si, en quelques cas, la renaissance carolingienne continua de produire ses effets, il y eut dans beaucoup d'autres un déclin sensible, des transformations de monastères en chapitres, une dilapidation des patrimoines par de mauvais abbés. La question est ici pour nous de savoir quelle part la noblesse a prise à cette évolution.

a – Les nobles comme abbés laïques

Cum nos beneficium regni nostri inter fideles nostros dignum distribuere judicavissimus, déclare Lothaire II qui s'apprête à donner en fief des biens de l'abbaye de Stavelot³⁵. Cette phrase, empruntée à l'exposé du diplôme royal, a souvent été citée à propos de souverains qui se sont montrés généreux pour leurs fidèles en puisant dans le patrimoine monastique. Lothaire II fut alors un des plus ardents à le faire; son oncle et ses cousins de la Francie occidentale usèrent sans ménagement de la pratique de l'abbatiai non régulier au profit de leur famille et de leurs proches. Le système fut assez abondamment pratiqué en Lotharingie comme on va le voir.

– Le roi peut garder une abbaye pour lui-même, comme il le fait d'un évêché; il s'en assure les revenus, ou du moins la partie qui revient à l'abbé, si deux menses sont distinctes. Charlemagne l'avait fait pour Murbach³⁶. Charles le Chauve après 870, Louis le Bègue son fils, puis Louis le Jeune se sont réservé Lobbes³⁷, tandis que Zwentibold aurait gardé pour lui, plus ou moins longtemps Oeren, Saint-Pierre de Metz et Süsteren³⁸. Lothaire II a opéré

34) J. SEMMLER, Korvey und Herford in der benediktinischen Reformbewegung des 9. Jahrhunderts, Frühmittelalterliche Studien 4 (1970), p. 289–319.

35) MGH, Lotharii I. et Lotharii II. diplomata, p. 410–413, n° 17 (p. 411), anno 862.

36) F. FELTEN, Aebte, op. cit. (n. 33), p. 39.

37) A. DIERKENS, op. cit. (n. 27), p. 109–110.

38) R. PARISOT, Le royaume de Lorraine, op. cit. (n. 17), p. 508.

de façon plus brutale en confisquant des abbayes épiscopales à des prélats peu enclins à soutenir sa procédure de divorce. L'évêque de Toul Arnaud fut ainsi une de ses victimes³⁹⁾. Par la suite les rois ottoniens en usèrent de la même manière, sans toutefois interdire l'élection d'un abbé régulier.

- Les épouses des empereurs et des rois figurent parmi les bénéficiaires habituels des générosités royales: Richarde, épouse de Charles III le Gros, reçut Etival qu'elle laissa ensuite à sa fondation alsacienne d'Andlau⁴⁰⁾; Richilde, veuve de Charles le Chauve, fonda Juvigny sur un bien du fisc mis à sa disposition⁴¹⁾; Teutberge, femme légitime de Lothaire II, reçut Sainte-Glossinde de Metz et on la trouve aussi à Saint-Pierre d'Avenay⁴²⁾, tandis que la concubine Waldrée eut Saint-Pierre aux Nonnains de Metz, Lure et Zürich⁴³⁾.
- Les parents proches ne sont pas oubliés. Autour de Lothaire II, les exemples ne manquent pas. Il eut deux soeurs abbeses en Italie et en France, mais dans une situation que l'on peut qualifier de normale, car elles étaient religieuses, même si en l'occurrence la vocation n'est pas attestée⁴⁴⁾. Le mariage de Lothaire II avec Teutberge avait été organisé à l'instigation du frère de celle-ci, Hubert, un personnage intrigant que l'on trouve ensuite comme abbé à Saint-Maurice d'Agaune, puis à Lobbes⁴⁵⁾; leur soeur avait épousé un comte Bivin qui fut abbé de Gorze de 855 à 863⁴⁶⁾. Le fils de Lothaire, Hugues, reçut à son tour Lobbes à titre de dédommagement, mais cela ne lui vint pas de son père⁴⁷⁾; Gisèle, autre enfant du roi de Lotharingie, fut dotée, dans son veuvage, de Nivelles et de Fosses⁴⁸⁾.
- Les fidèles à récompenser viennent ensuite. Un exemple célèbre est donné par le sénéchal Adalhard, fidèle de Charles le Chauve et de Lothaire, et qui reçut beaucoup d'abbayes en France et en Lotharingie. Sa faveur lui venait de son alliance avec le roi; il était en effet l'oncle de la reine Ermentrude. On le vit abbé d'Echternach (849–856), de Saint-Vaast d'Arras (852), de Saint-Maximin de Trèves (853–855), et encore de Stavelot (857)⁴⁹⁾. Départ ou défaveur le privèrent de ces biens. Le fidèle de Charles le Simple Haganon est un autre exemple: lotharingien d'origine inconnue, il était parent de la reine Frérone, elle même

39) Ibidem, p. 491.

40) M. C. IDOUX, *Etudes sur l'abbaye d'Etival, Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, LXXXIX (1913), p. 6–15.*

41) A. BENOIT, *L'abbaye de Juvigny-les-Dames, Mém. Soc. Lettres, Bar-le-Duc, 1892, p. 45–83.*

42) F. POIRIER-COUTANÇAIS, *Gallia Monastica, t. 1, les abbayes bénédictines du diocèse de Reims, Paris 1974, p. 53.*

43) D. GEUENICH, *Aus den Anfängen der Fraumünsterabtei in Zürich, Geschichte und Kultur Churrätiens, Festschrift I. Müller, Disentis, 1986, p. 211–231.*

44) Ce furent Avenay (F. POIRIER-COUTANÇAIS, *ibidem*) et Brescia.

45) R. PARISOT, *op. cit.* (n. 17), p. 83; A. DIERKENS, *op. cit.* (n. 27), p. 109.

46) *Charte d'Advence, évêque de Metz, en 863; Cartulaire de l'abbaye de Gorze, ms. 826 de la Bibliothèque de Metz, Mettensia II, Paris 1898, n° 60, p. 106–110.*

47) A. DIERKENS, *op. cit.* (n. 27), p. 110–111.

48) Ibidem, p. 80.

49) F. LOT, *Note sur le sénéchal Alard, Le Moyen Age 21 (1908), p. 185–201.*

soeur de la reine Mathilde (mère d'Otton Ier) et de la comtesse Amalrade (mère de l'évêque de Metz Thierry Ier). Haganon joua un rôle très actif de 917 à 921; il fut appelé à intervenir de plus en plus pour la rédaction de diplômes, devint comte, mentionné comme fidèle et vénérable, reçut l'abbaye de Chelles, enlevée à Rothilde, belle-mère de Hugues le Grand, futur duc de France⁵⁰. Il reçut d'autres abbayes dont on ne connaît pas les noms; il fut la cible des grands de Lotharingie, jaloux de la faveur dont il était l'objet. Il tomba donc avec son roi Charles le Simple.

Zwentibold eut un règne agité, et il eut besoin de l'appui des grands. Il dut donc donner des abbayes aux frères Gérard et Matfrid, puis les leur reprit⁵¹. Au début du X^e siècle, se succédèrent les donations et les usurpations. Saint-Maximim et sa voisine d'Oeren appartenaient aux deux frères déjà cités, et à deux autres Conrad et Gebhard, chargés de gouverner le pays au nom de Louis l'Enfant⁵². Gebhard eut aussi Chèvremont, proche de Liège. Un groupe comtal, remarquable par la répétition du nom d'Etienne, a détenu des biens à la limite des diocèses de Trèves et de Metz: les frères Etienne et Walaho possédaient Rettel et Tholey, sans doute aussi Mettlach; l'abbé de Saint-Mihiel et de Saint-Evre, Etienne, futur évêque de Liège, reçut Herbitzheim, enlevée au comte Gérard son parent en 906⁵³. Le comte Ricuin (de Verdun) posséda Saint-Pierre de Metz et sans doute Moyenmoutier⁵⁴. Mettlach fut donné à la famille des comtes Gui, ducs de Spolète⁵⁵. Le neveu de Lothaire II, Rénier au Long Col, reçut ou usurpa plusieurs monastères parmi les plus riches et les transmit à son fils Gisibert: Saint-Ghislain, Saint-Servais de Maastricht, Saint-Maximin, Echternach, Stavelot, Chèvremont, Moyenmoutier⁵⁶. Devenu duc et gendre du roi allemand, ce dernier ne donna pas de limite à son autorité⁵⁷. Des personnages plus modestes ne furent pas oubliés, comme on le voit avec le prêtre Sigeland, auquel le roi Arnoul donna Süsteren⁵⁸. Des ministériaux, des vassaux d'églises et des grands furent présentés aux rois par leurs amis afin qu'ils reçoivent des bénéfices pris aux monastères.

La politique menée par les abbés laïques était très diverse, elle peut être analysée dans deux domaines: la gestion du temporel et la réforme.

50) R. PARISOT, *op. cit.* (n. 17), p. 628–630.

51) Ed. HLAWITSCHKA, *Lotharingien*, p. 167–174.

52) *Ibidem*, p. 191.

53) *Ibidem*, p. 164 et suiv.

54) Acte de Ricuin, comte-abbé, pour Saint-Pierre de Metz en 918 (Arch. dép. Moselle H 3959; éd. *Histoire de Metz*, III, preuves, p. 56–57). Pour Moyenmoutier, voir *Libellus de successoribus sancti Hidulfi*, MGH SS IV, p. 89.

55) *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, ed. BEYER, I, n° 69, p. 77.

56) Ed. HLAWITSCHKA, *Herzog Gisibert von Lothringen und das Kloster Remiremont*, *Zs. Gesch. Orh.*, 108 (1960), p. 422–465.

57) Il disposa aussi de Remiremont (comme note 56).

58) *Diplomata Arnulfi* (891), n° 85, p. 126–127; l'abbaye fut confirmée à Sigeland par Zwentibold en 895 (R. PARISOT, *op. cit.* [n. 17], p. 617).

b – Les temporels monastiques et les transactions, précaires et bénéfiques

Peu de monastères furent épargnés par le tourbillon des concessions en bénéfice, des partages en deux menses, des usurpations de patrimoines; ils le furent en totalité ou en partie, à des degrés divers. On peut distinguer parmi eux plusieurs groupes.

De certaines abbayes on connaît la liste des bénéficiaires, des abbés séculiers successifs ou au moins de la plupart d'entre eux et à différentes époques: Lobbes, Echternach, Saint-Maximin, Saint-Servais, Stavelot, Moyenmoutier, Remiremont. C'étaient les plus riches, les plus convoitées, auxquels furent enlevés les manses par centaines⁵⁹.

Un autre groupe concerne les monastères dont on connaît un ou deux bénéficiaires, de façon occasionnelle, grâce à un diplôme ou à une mention isolée. Tel serait le cas pour Herbitzheim, Mettlach, Tholey, Rettel, Saint-Pierre de Metz, Gorze, Bonmoutier, Chèvremont. Cette deuxième catégorie, qui n'est pas complète, rassemble des monastères d'importance moyenne, et dont on ne sait quasi rien durant deux siècles, mais qui étaient cependant assez riches pour survivre et retrouver une vie régulière. Certains prieurés aussi ont été visés: Salonnnes et Varangéville par exemple⁶⁰.

Enfin on doit se demander ce qu'il est advenu des autres: ont-ils disparu? Sont-ils demeurés intacts dans l'ombre d'une famille? Ont-ils été disputés sans qu'on sache quels furent les protagonistes? La liste de ceux dont on a une mention accidentelle aurait sans doute pu s'allonger. Que sont devenus Moustier et Maubeuge? Les évêques de Metz ont-ils réussi à sauvegarder Glandières et Saint-Nabor? En l'absence de documentation, il convient de rester prudent, mais on ne peut se fonder sur ce manque pour imaginer que ces monastères furent totalement épargnés. Le rôle de familles fondatrices a pu se maintenir. Ainsi dans le cas de Juvigny, on peut imaginer qu'il y eut transmission régulière dans la descendance de l'impératrice Richilde; cela expliquerait qu'on retrouve cette abbaye entre les mains des ducs de Lorraine vers l'an 1000⁶¹. Saint-Mihiel, dépendance de Saint-Denis, fut sauvegardée, et demeura entre les mains des Robertiens et de leurs enfants⁶². Il n'en reste pas moins que cette période se marque par la disparition de plusieurs petites maisons, ruinées ou devenues maisons de clercs, vidées de leurs habitants et tombées dans l'oubli. Ne serait-ce pas le cas de Renaix, Leuze, Thourout, Malines, et d'autres abbayes citées à Meerssen et totalement perdues de vue ensuite, sans doute par cession de leurs biens à quelque fidèle? Que penser des deux *abbatiolae* de Saint-Germain et de Saint-Martin, proches de Toul⁶³, plusieurs fois citées dans les

59) M. PARISSÉ, *La noblesse lorraine, XI^e-XIII^e s.*, Lille-Paris, 1976, p. 76-77.

60) Salonnnes, prieuré de Saint-Denis, fut donné au comte Frédéric en même temps que Saint-Mihiel: M. PARISSÉ, *Saint-Denis et ses biens en Alsace et en Lorraine*, Bull. phil. hist., Paris 1969, p. 233-256. Varangéville fut cédé en précaire à l'impératrice Richilde (Cartulaire de Gorze, op. cit. (n. 46), n° 87-88, p. 157-161).

61) M. PARISSÉ, *Noblesse*, op. cit. (n. 59), p. 186.

62) Comme note 60.

63) MGH, *Ottonis II. diplomata*, n° 62, p. 71-73.

diplômes royaux en faveur des évêques de cette cité et dont non ne sait vraiment pas grand chose? A ces maisons déjà faibles, l'abbatiai laïque a pu donner le coup de grâce.

Que deviennent ces patrimoines livrés à la gestion d'abbés laïcs plus ou moins scrupuleux? Sur ce point les sources sont unanimes, le résultat était catastrophique et menait l'abbaye à la ruine et les moines à la mendicité⁶⁴). Le principe consistant à partager la dot d'une église en deux menses était répandu dans les chapitres depuis le début du IX^e siècle⁶⁵); il fut pratiqué dans les monastères, afin de préserver aux moines le minimum vital. On en a beaucoup d'exemples avec des dates qui sont celles du partage, ou des plus anciennes mentions: 863 pour Gorze, 864 pour Lobbes, 876 pour Marchiennes, 896 pour Moyenmoutier, mais Remiremont, Echternach, Saint-Vanne de Verdun, Saint-Arnoul de Metz et Saint-Evre de Toul ont connu la même évolution⁶⁶). Il ne semble pas qu'on doive nécessairement lier ce partage à une transformation du monastère en chapitre. Simplement l'abbé se réservait une part confortable et laissait le reste, la moitié ou moins à la communauté religieuse. Ce pouvait être l'occasion de faire le dénombrement des biens disponibles sous forme de censier ou de polyptyque. Tel fut le cas de Lobbes où l'abbé Hubert: *omnem abbatiam partitur in re militari, delegans victus fratrum villulas et eas parvi redditus*⁶⁷). En 868, un polyptyque fut dressé.

L'histoire des temporels monastiques entre 950 et 1000 nous montre nobles et abbayes face à face dans divers accords d'échange et de concession. Les termes qui reviennent le plus souvent sont ceux de bénéfice, de précaire et prestaire, et enfin d'échange. Quelques dossiers, comme ceux de Stavelot, de Prum et de Gorze, nous permettent de prendre contact avec ces problèmes et de poser quelques questions. Revenons à la charte par laquelle Advence évêque de Metz, rétablit la régularité à Gorze en 863⁶⁸); elle fait état des types d'aliénation possibles et des difficultés présentées.

L'évêque a nommé un abbé régulier et se préoccupe de la réintégration de toutes les possessions de l'abbaye. Il déclare d'abord que, quand un vassal de l'Eglise de Metz ou toute personne détenant des biens de Gorze en bénéfice viendra à mourir, leurs descendants ou leurs proches ne pourront obtenir ces biens, qui feront immédiatement retour à la communauté monastique. Ensuite, l'évêque est prêt à donner des biens de l'église diocésaine en échange pour provoquer le retour de bénéfices à l'abbaye; cela signifie que l'évêque prendrait à son compte des bénéficiaires de Gorze, pour que la communauté des moines retrouve l'entière

64) La tentative de remise en ordre de l'abbaye de Gorze en 863 a donné lieu à l'établissement d'une charte dont le texte est à ce sujet parfaitement explicite: le monastère devient un lieu d'habitation des séculiers, qui en distribuent les biens, les ressources nécessaires à l'alimentation et à l'habillement des moines diminuent, l'observance décline, l'ardeur religieuse des moines faiblit, l'église n'est plus entretenue, les autels sont négligés (voir note 46).

65) A. DIERKENS, op. cit. (n. 27), passim; R. SCHIEFFER, Die Entstehung von Domkapiteln in Deutschland, Bonner Hist. Forsch. 43, Bonn, 1976, passim.

66) J. CHOUX, Décadence et réforme monastique dans la province de Trèves (855-959), Rev. Bénéd. 70 (1960), p. 204-223.

67) A. DIERKENS, op. cit. (n. 27), p. 109. Folcuin, Gesta abbatum Lobbiensium, MGH SS XII, p. 60-61.

68) Voir note 46.

disposition de ses possessions autrefois aliénées. Enfin prestaires et échanges sont admis, comme des formes de gestion habituelles. Outre ces pratiques, allusion est faite aux achats de l'abbaye et aux donations que leur font les nobles⁶⁹.

Bénéfices et précaires apparaissent côte à côte : on les retrouve brièvement mentionnés dans la Vie de Jean de Gorze, à propos d'un épisode évoquant une restitution⁷⁰. Le comte palatin est mort; or il détenait des biens de Gorze d'une part en bénéfice, d'autre part en précaire. Prévenu de ce décès, Jean, qui en cellérier attentif est préposé à la gestion du temporel, presse son abbé de réclamer ces biens à l'évêque Adalbéron. L'abbé Einold demande au prélat le retour de la précaire à l'abbaye, ce qui lui est accordé sans peine. Jean demande à son abbé de lui préciser ce qu'il a obtenu. Apprenant qu'il s'agissait de la précaire, il déclare: »Je n'ai pas parlé de cela, car cela nous reviendrait gratuitement; mais je vous ai invité à réclamer le bénéfice«. Einold revient voir Adalbéron et réclame le retour des biens de la mense des moines; alors l'évêque change de visage et déclare à son tour: »Jamais vous n'en avez eu quelque chose, et ces biens ont été de tout temps donnés en bénéfice«. La raison était, ajoute le narrateur, que l'évêque avait plusieurs frères utérins et ne voulait pas se priver de les doter de biens de l'évêché. Une nuit agitée vient à bout de ses réticences et il cède le matin ce qu'il avait refusé de rendre la veille. Cela lui vaudra une sévère algarade de son jeune frère Gozelin, qui visait les biens en question⁷¹.

La distinction entre précaire et bénéfice apparaît ici nettement; dans le premier cas, il y a retour automatique à l'abbaye, dans le second la concession à des fidèles ou à des grands peut entraîner la transmission héréditaire et la perte définitive. En tout cas, le bénéfice ne rapporte aucune ressource à la communauté; c'est pourquoi Advence voulait en libérer l'abbaye en prenant à son compte les *beneficia* donnés sur les biens des moines. Le système précaire-prestaire se révèle normalement très avantageux. L'idée qui y préside est celle d'un échange (*concanbium, permutatio*): un laïque demande (*precaria*) à une abbaye que lui soit donnée une certaine quantité de terres pour la durée de sa vie en usufruit; en échange il donne une quantité équivalente de biens; il garde le tout jusqu'à sa mort, puis tout revient à l'abbaye concessionnaire. Donc l'église perd pour un temps la disposition de quelques biens, pour en récupérer ensuite davantage. C'est donc une donation de quelques biens, pour en récupérer plus, souvent le double. C'est une donation généreuse faite par un laïque, qui du même coup aussi s'assure des revenus supérieurs pour la fin de sa vie. Cette pratique a été très fréquente durant plus d'un siècle, avant qu'on en revienne à des donations pures et simples. Ce système d'échange en dit long sur les relations étroites unissant les nobles aux monastères.

Un dépouillement attentif des chartriers mentionnés plus haut nous met en présence de multiples situations possibles. Pour Prum, on voit les précaires devenir courantes à partir de 866; pour Stavelot, elles se pratiquent aussi après 850; à Saint-Maximin, il y en a tout au long

69) Le texte dit *nobiles viri*.

70) MGH SS IV, p. 368.

71) Ibidem, p. 369.

du X^e siècle⁷²). A Gorze, aux donations (*donatio, sive testamentum*), succèdent les précaires et les échanges dès 790⁷³). La notion de bienfait, de concession généreuse faite par l'abbaye apparaît dans le verbe *beneficiare* d'usage courant comme le mot *beneficium*. Ces biens donnés sont en effet repris aussitôt de l'abbaye en bénéfice pour la durée de vie des donateurs; un cens est parfois versé à l'abbaye. En 796, une donatrice reprend en bénéfice ce qu'elle a donné, augmenté de quelque autre terre; la précaire commence à prendre la forme qu'on lui connaît bien plus tard⁷⁴). En 811, ces biens ajoutés sont dit donnés en bénéfice; les droits héréditaires d'un fils sont envisagés⁷⁵). En 848, une précaire se révèle être en réalité une concession en bénéfice, sur trois générations, de biens reçus et de biens donnés⁷⁶).

L'abbé Betton connaît bien l'intérêt du système de la précaire; il le dit: *Oportunitas ecclesiasticæ administrationis, non solum spiritalibus presidiiis, verum etiam temporalibus auxiliis filiorum propaginem nutrire non desinit. Hi enim qui sub deprecatorio facto res ecclesiasticas expetunt, dantes proprietates rerum suarum, ut sub beneficio prestatie ipsas optineant, ut ecclesia, ad quam respiciunt, immelioretur, dignum est ut eis assensum prebeamus*⁷⁷). Ici la notion de *beneficium* n'a aucun caractère féodal; il s'agit de la générosité que représente la prestaire-précaire. En 898, un homme reprend et augmente la précaire de ses parents, le risque de l'hérédité est donc présent⁷⁸). En 903, l'évêque de Metz préside à une précaire dont une église et sa dot sont l'objet⁷⁹). La réforme de 933 et la nouvelle gestion temporelle mirent fin aux concessions en précaire et bénéfice.

L'exemple de Gorze conduit à poser la question de savoir si les précaires provoquaient réellement un enrichissement de l'abbaye. La réponse est sans ambages positive, pour le principe de la pratique. Des inconvénients pouvaient surgir si la pratique héréditaire se glissait ou si les moines ne tenaient pas un compte précis de leurs droits. Stavelot utilisa régulièrement ce système, et ce aussi bien au temps de l'abbé laïc Giselbert que sous son successeur Odilon, ancien moine de Gorze⁸⁰). E. Wisplinghoff, analysant ce problème pour Saint-Maximin, constate au moins une perte⁸¹). Cela ne suffit pas à condamner le système.

Les amputations du temporel des abbayes provenaient plus simplement d'usurpations, de prévarications, d'inféodations non contrôlées, de distributions généreuses faites à des fidèles, à des soldats, de transmissions héréditaires, comme on le voit avec Gorze encore, et la

72) Mittelrheinisches Urkundenbuch, I, passim.

73) Cartulaire de l'abbaye de Gorze, op. cit. (n. 46), passim.

74) Ibidem n° 39. Voir sur ce point l'article de G. DESPY, Les chartes privées de l'abbaye de Stavelot pendant le haut Moyen Age (748-991), *Le Moyen Age* 62 (1956), p. 248-277.

75) Ibidem, n° 44.

76) Ibidem, n° 51.

77) Ibidem, n° 63 (864). Le formulaire est repris en 894, pour l'acte 82.

78) Ibidem, n° 85.

79) Ibidem, n° 86.

80) Voir note 74.

81) E. WISPLINGHOFF, Untersuchungen zur frühen Geschichte der Abtei S. Maximin bei Trier von den Anfängen bis etwa 1150, Mainz 1970, p. 73.

descendance du comte-abbé Bivin. En 910 l'impératrice Richilde est en possession de Varangéville, où se trouvait un prieuré de Gorze depuis un siècle; à la même époque, le comte Boson dispose de Vanault en Champagne, le roi de Provence Boson a récupéré d'autres biens de Gorze en Champagne; un comte Folmar est trouvé en possession de Moivrons, ce que peut expliquer son mariage avec une Richilde, probablement héritière de l'impératrice. Outre les membres de cette famille, le comte palatin de Metz avait reçu quelques villages proches de l'abbaye⁸².

Il est toutefois des cas où l'on peut penser que le bénéficiaire laïque a pu garder le bien obtenu, c'est le cas où il a édifié un château à cet endroit. Quelques exemples sont alors à noter: vers 920, le comte Folmar fait avec l'archevêque de Trèves un contrat de précaire, qui lui livre un emplacement à fortifier⁸³. Une autre précaire intervient entre le duc Frédéric et l'évêque de Toul pour l'acquisition du château de Bar, vers 965⁸⁴, et en 964, entre le comte Sigefroid et l'archevêque de Trèves pour l'occupation du mont »Churbelun«, près de Saarburg⁸⁵. Le même comte fait un échange avec Saint-Maximin de Trèves pour obtenir le château de Luxembourg (963–987), comme l'avaient fait dès 926 les nobles Francon et Norpold⁸⁶. Échange ou précaire, la pratique est voisine, elle permet aux nobles de s'emparer d'une position fortifiée. Au X^e et encore aux XI^e et XII^e siècles, les exemples d'implantation seigneuriale sur des terres d'église fortifiées ou fortifiables ne sont pas rares.

Aux IX^e et X^e siècle, les églises sont des objets de transaction au même titre que d'autres biens des nobles. Le bilan des manipulations dont elles sont l'objet constant est concluant. De l'église de paroisse, donnée, reprise, partagée, considérée comme une source de revenus, au grand monastère, riche de ses manses et de ses hommes, inféodé par le roi ou confisqué, cédé à un laïque ou à un clerc comme élément de puissance, il y a parfois peu de différence. Ce qui se produit dans l'espace lotharingien se rencontre sans aucun doute dans les autres régions de l'empire franc. Peut-être néanmoins sa situation à la limite de l'ancien empire romain, au contact des zones romanes et germaniques, avec une frontière linguistique en formation, lui donne-t-elle quelques traits particuliers.

Le dénombrement des abbayes l'a montré. Hors des cités épiscopales, deux zones de christianisation ont été bien pourvues en monastères, entre Meuse et Escaut, dans le pays

82) M. PARISSÉ, Varangéville, prieuré de Gorze, dans: Saint Chrodegang, Metz 1967, p. 153–168. M. BUR, Les possessions de Gorze en Champagne (VIII^e–XII^e siècles), *ibidem*, p. 169–182.

83) Mittelrheinisches Urkundenbuch, I, n° 158, p. 221–222: *locum pro facienda municinucula*.

84) M. PARISSÉ, Bar au XI^e siècle. La comtesse Sophie et les origines de la ville, dans Bar-le-Duc. Journées d'Études Meusiennes, 4–5 oct. 1975, Nancy 1976, p. 4–28.

85) Comme note 83, n° 220, p. 278: *monticulum qui antea vocabatur Churbelun, nunc autem Sarburch*.

86) *Ibidem* n° 166, p. 230: *rupem quandam munitioni faciende aptam*; n° 211, p. 271: *castellum quod dicitur Lucilinburhuc* (à dater en fait de 987) (M. MARGUE et M. PAULY, Saint-Michel et le premier siècle de la ville de Luxembourg. Quelques réflexions sur l'apport de l'histoire religieuse à l'étude des origines de la ville, Hemecht, 1987, p. 5–83).

vosgien. Là se mêlent les abbayes d'hommes et de femmes, de taille fort variable, les plus grandes étant fondations royales, les plus petites n'étant guère destinées à survivre. La documentation ne permet d'en suivre que quelques-unes, les plus grandes, mais il y a suffisamment de mentions explicites pour aider à comprendre que les plus faibles aussi étaient convoitées, données à quelque fidèle, rendues incapables d'assurer l'office que leur fondation leur destinait. L'abbatit est l'exercice d'une seigneurie sur une source de revenus, son attribution ne tient pas compte des desiderata des moines, des moniales ou des chanoines, qui doivent subsister avec ce qui leur est laissé. Les inféodations puisent avidement dans les patrimoines monastiques. Cependant les temporels sont aussi bénéficiaires de la générosité nobiliaire, et le régime des bénéfices et des précaires, quand il n'est pas occasion d'abus, rend service aux grands propriétaires et aux églises. Outre des aspects purement matériels, il y a d'autres relations entre les deux partenaires, l'Eglise et la noblesse, elles sont d'ordre purement religieux.

3. LES MONASTÈRES ET LA VIE RELIGIEUSE DES NOBLES

Les nobles ne considèrent pas les monastères seulement comme des sources de revenus et des moyens de pouvoir. Des moines, des clercs, et des moniales, ils attendent des prières, une association pieuse, l'aide et l'accueil pour leurs enfants, l'instruction, le prestige. Ils peuvent aussi bien les aider à se réformer qu'être tentés de les ruiner.

a) Les nobles et le choix d'une vie religieuse

Les sources monastiques associent souvent abbatit laïque et usurpation de biens, installation des chanoines et abandon de la vie régulière. Tel est bien le schéma que décrivent de violentes attaques lancées au moment de la réforme du X^e siècle. Jean de Saint-Arnoul, rappelant les détails de la réforme de Gorze et évoquant les monastères emplis de clercs, s'écrie: *seculi macula quedam cuncta fere cenobio offuscaverat*⁸⁷⁾, et il devait se souvenir des difficultés rencontrées par l'évêque de Metz pour vider Saint-Arnoul de ses chanoines. Décrivant les malheurs de Saint-Ghislain, Rénier décrit les chanoines qui déshonorent leur saint patron, plus préoccupés de nourrir leur famille que d'être un ornement pour l'église du seigneur, et impliqués dans les affaires du siècle⁸⁸⁾. Quelle est la responsabilité véritable des nobles dans cette évolution? On ne peut toujours prendre à la lettre les paroles assassines des moines de 930-950 contre les clercs qu'ils voulaient chasser et les nobles accapareurs. En outre la vie des

87) MGH SS IV, p. 346.

88) A. D'HAENENS, Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain (931-941?), Rev. Bénéd. 70 (1960), p. 111.

chanoines du X^e siècle ne doit pas nécessairement servir de modèle pour imaginer celle du IX^e siècle. A ce sujet, plusieurs remarques peuvent être faites.

L'absence d'un abbé régulier, dont le rôle est d'être attentif à sa communauté, était sans aucun doute préjudiciable à la bonne marche de la vie régulière, à la bonne gestion du patrimoine. La présence d'un séculier qui utilise à ses fins personnelles une grande partie des revenus gêne le déroulement normal de la vie monastique. On peut aisément imaginer ensuite à quelle vitesse la vie du monastère se dégrade: prévôts sans énergie, biens gaspillés, nécessité de courir au dehors pour assurer la subsistance, partage des menses. Les moines vivent alors comme des clercs séculiers, ne résistent pas à l'attrait de la vie de famille, parfois plus facile à organiser.

On ne sait pas très bien quelle communauté occupait certains monastères: clercs ou moines. L'incertitude du vocabulaire rejoint celle du régime suivi. Le terme d'abbé ne donne aucune précision véritable sur le régime de la communauté, pas plus que ne le dit la règle, qui peut être plus théorique qu'appliquée. Aux époques plus anciennes, l'abbé apparaît comme un saint homme, un animateur; au IX^e siècle, il est plutôt un gestionnaire, un chef, et sa piété, quand elle est attestée, est soulignée avec insistance, comme si le fait était rare.

Le problème de la règle n'est pas simple, et on ne précise pas toujours s'il s'agit d'une règle de chanoines ou de moines: on s'attache surtout à la régularité de la vie, plus qu'à son modèle. Peut-être y a-t-il plus de rigueur chez les hommes. Chez les moniales règne fréquemment la plus grande confusion, et il peut y avoir une parfaite contradiction entre la volonté bénédictine affirmée et les détails pratiques de la vie quotidienne.

Que les nobles manifestent la volonté d'avoir des chanoines au lieu de moines est tout à fait vraisemblable. En 865 le roi impose la vie canoniale au clergé de Saint-Maximin. Il n'est pas impossible non plus qu'il y ait eu à un certain moment une mode canoniale, comme il y en aura une plus tard avec les chanoines réguliers. Les dévastations normandes ne sont pas étrangères à ces perturbations. En conclusion, on ne peut simplement et sans réserve rendre les nobles responsables de la dégradation de la vie religieuse. Les moines et les clercs pouvaient mener une vie régulière, s'ils le voulaient bien, et certains l'ont fait.

Enfin les nobles avaient besoin de monastères pour leurs enfants. C'est devenu un lieu commun, comme l'ont montré Aloys Schulte et d'autres après lui, de dire que les religieux se recrutaient surtout dans la noblesse. Cela est sans doute valable pour les femmes, moins pour les hommes. Il faut attendre longtemps pour que les historiens soient suffisamment renseignés sur l'origine sociale des religieux et des religieuses; pourtant des indications existent pour les hautes époques. En ce qui concerne les femmes, tous les indices coïncident; le recrutement est spécifiquement noble et même exclusivement. Les abbesses sont toujours citées comme telles, parentes des plus grands, et les cohortes de vierges sont toujours dites nobles avant toute autre chose. Les monastères sont les refuges naturels des jeunes femmes nobles non mariées et des veuves. Le monastère de femmes joue un rôle si important qu'il est le plus souvent accaparé par une famille qui s'en occupe très étroitement. Il n'a pas d'histoire et pourtant il survit. Les jeunes nobles qui l'habitent n'ont sans doute aucune envie de mener une vie régulière

constante. Les exemples de refus sont particulièrement abondants. Dans leur cas, il peut y avoir coexistence de principes bénédictins et de régime canonial, sans que cela gêne.

Il en est tout autrement pour les hommes. Que la plupart des moines aient été d'origine noble est probable, certainement pas tous. Les abbés que l'on cite ne sont pas tous des nobles; s'ils sont saints, on leur invente une noblesse si nécessaire, ou on relève des traits nobles généraux; l'on ne voit pas de cohortes de fils de nobles s'enfermer dans les monastères. Les nobles avaient moins besoin des monastères d'hommes pour leur vie sociale, mais ils y tenaient pour leur bonne santé religieuse. Sans doute y a-t-il eu avant et après 900 des exemples de mauvaise gestion, de perturbation volontaire, où les nobles ont joué un rôle, mais on ignore jusqu'à quel point. Le fait est aussi que, quand l'occasion s'est présentée, les seigneurs laïques ont participé à la restauration de la vie monastique.

b. Noblesse et réforme

Le mouvement de réforme s'est développé lentement au X^e siècle. Gérard de Brogne fut un des premiers nobles à avoir amorcé le mouvement. En réalité son comportement était celui d'un homme converti, comme le fut Benoît d'Aniane, qui fonda comme lui un monastère sur ses terres, se fit moine et tenta de réaliser ce que les moines ne réalisaient plus, par négligence, par incapacité ou impossibilité de le faire⁸⁹). Son action séduisit d'autres nobles et Gérard se vit invité à exercer son influence sur d'autres monastères, donc auprès d'autres nobles. Y eut-il solidarité de clans aristocratiques? Espérait-on partout une telle initiative?

Avant toute chose, il importe de savoir quel fut le rôle moteur des autorités et aussi ce que l'on doit entendre par réforme ou restauration d'un monastère. Sur ce point l'unanimité paraît se faire, si on consulte les actes du X^e siècle: la restauration consiste en un rétablissement des ressources matérielles d'un monastère pour permettre le retour à une vie régulière conforme à la vie bénédictine, l'abbé devant avoir la double capacité de bien gérer le temporel et d'animer la communauté religieuse. En réalité cela s'exprime d'une manière différente, car on dit d'abord et plus volontiers: rétablissement d'une vie régulière conforme à la règle et pour cela restauration du temporel.

L'inversion des deux propositions est seulement destinée à insister sur le rôle décisif de ceux qui sont les véritables maîtres des monastères, les seigneurs ou les patrons, et cela aussi bien les évêques que les rois, les ducs ou les comtes. Qu'ils soient ou non influencés par un mouvement de réforme en cours, la décision dépend d'eux avant tout. Un monastère ne peut être rétabli, sans l'appui du seigneur, dans son état de communauté bénédictine. Nous n'avons pas à entrer ici dans le mécanisme de la liaison » à ressources suffisantes, vie régulière satisfaisante«. L'assurance du quotidien permettait sans aucun doute aux religieux de se

89) J. LECLERCQ, Mérites d'un réformateur et les limites d'une réforme, *Rev. Bénéd.* 70 (1960), p. 232-240.

donner tout entiers à *l'opus Dei*. L'abbé devient chef de la réforme, et gestionnaire du quotidien: il fait les démarches nécessaires pour obtenir les restitutions de biens dispersés, fait rendre les terres données en bénéfice ou se garde de les redistribuer, propose les précaires, met noir sur blanc les donations, ordonne l'inventaire des richesses par la composition d'un censier. Tout cela il ne peut le réaliser seul, et il a besoin de l'autorité du seigneur, qui rend les biens usurpés ou fait rendre gorge.

Examinons quelques exemples de la part prise par les nobles à la réforme ou à la restauration de la vie monastique; elle se manifeste en même temps par l'abandon de l'abbatit au profit d'un régulier et la restitution de biens, c'est-à-dire par une prise de position inverse de celle de la période antérieure. Comme l'Eglise ne peut les contraindre de façon violente (les textes de certains *Miracula* montrent qu'elle y songe), il faut que les grands aient manifesté de la bonne volonté. Le récit en est fait dans les diplômes, les chroniques et les *Miracula*. Selon le genre historique et l'auteur, la présentation diffère.

En faveur de la réforme de Brogne, on voit agir le comte de Flandre, qui demande à Gérard de lui envoyer des moines capables. Le duc Giselbert est appelé au secours de Saint-Ghislain; le saint patron intervient en personne et l'ordre est rétabli vers 930-931⁹⁰). A ce moment-là le mouvement de Gorze se prépare et obtient un vif succès. L'abbaye, proposée par l'évêque de Metz aux demandeurs, était alors entre les mains du comte de Metz Adalbert: *vir genere quidem clarus, ingenii autem ferox ac violentus*⁹¹). Or ce comte qui tenait l'abbaye en bénéfice de l'évêque ne fait aucune difficulté pour la restituer. Nous sommes en 933. Quelques années après, il y a un mouvement général des nobles en faveur des nouveaux moines. Quelques grands sont réticents, comme le montre l'exemple du comte Boson, à qui Jean de Gorze vient demander la restitution de Vanault en Champagne: saint Gorgon oblige le récalcitrant à rendre le bien⁹²). L'intervention du saint patron est devenu un topos; on voit ainsi malmenés de la sorte l'évêque de Metz en personne Adalbéron Ier⁹³), le duc Giselbert, le comte Boson, et beaucoup d'autres moins connus. Mais le duc Giselbert eut certainement, sans elle, un rôle décisif, tout comme l'évêque dont on ne doute pas de la part active qu'il a prise alors en faveur des moines.

Giselbert est le fils du comte Régnier au Long Col qui lui a légué avec une autorité quasi ducal plusieurs monastères. Allié au roi Henri Ier, Giselbert épouse sa fille Gerberge, et reçoit ou prend le titre ducal, mentionné avec son nom en 928⁹⁴). Le duc est investi normalement d'une mission de gouvernement qui a son prolongement dans le contrôle et le soutien des églises. Selon la tradition, une intervention miraculeuse de saint Ghislain incite le duc à faire

90) Ibidem, (note 88), p. 116-118.

91) MGH SS IV, p. 347.

92) Ibidem, p. 240 (*Miracula sancti Gorgonii*) et p. 368 (*Vita Johannis Gorziensis*). Comme le fait a eu lieu vers 934-935 et que le récit en est fait au moins trente ans plus tard, une part de légende a pu se glisser dans le récit.

93) Ibidem, p. 241.

94) G. WAITZ, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter König Heinrich I.*, Berlin, 1863, p. 124.

appel à l'abbé Gérard de Brogne pour mettre de l'ordre dans son abbaye. Cela se passe vers 930–931, si l'on en croit les dernières études à ce sujet⁹⁵). On n'a pas à s'étonner de ce que le moine qui rapporte l'anecdote donne le beau rôle au saint patron de son monastère, on peut aussi penser que l'action du comte de Flandre, faisant appel à Gérard de Brogne pour restaurer les abbayes gantoises, a incité le duc Giselbert à agir de la même manière. Si l'on suit la chronologie, plus hypothétique qu'assurée, sa seconde action aurait eu lieu en faveur de Saint-Maximin de Trèves. L'auteur de la Vie de Jean de Gorze cite son intervention et lui donne un rôle favorable. E. Wisplinghoff, prenant appui sur les *Miracula*, retient qu'il a fallu contraindre le duc à céder en faveur des moines opprimés⁹⁶). Comme on l'a dit, l'intervention miraculeuse ne peut être prise à la lettre. Giselbert a laissé faire ou a favorisé l'élection abbatiale d'Ogon à la tête de Saint-Maximin; cette attitude est conforme à celle qu'il a eue en faveur de Saint-Ghislain. En même temps, il se montre favorable à l'institution monastique à Moyenmoutier, où se trouvaient des chanoines depuis plusieurs décennies et le chroniqueur de ce monastère vosgien, après avoir énuméré les différents abbés laïques, donne au duc le titre de *primus institutor monasticae religionis in illo loco*⁹⁷). Ed. Hlawitschka, analysant une notice du *Liber memorialis* de Remiremont, a pu montrer que Giselbert a aidé à la restauration de l'abbaye en restituant des églises, vers 935–936⁹⁸). Enfin trois ans plus tard, le moine de Gorze Odilon est introduit à Stavelot comme abbé, dans un monastère auquel Giselbert tenait beaucoup. Tout cela va dans le même sens d'une politique ducale très favorable aux monastères.

Un des successeurs de Giselbert, Frédéric Ier, duc de Haute-Lotharingie, s'est également montré énergique à l'égard de deux monastères vosgiens: Moyenmoutier encore et Saint-Dié. Pour le premier, il restitue des églises comme Giselbert a fait pour Remiremont, puis il soutient l'action du moine de Gorze Adalbert qui rassemble *monasticae professionis viros*, reprenant ainsi l'action du duc précédent⁹⁹). A Saint-Dié, la même intervention n'a pas été suivie d'effet, et comme il convenait de renouveler les religieux, il décida de créer un chapitre à la place du monastère¹⁰⁰). Dans un tel cas, on ne peut considérer qu'il allait dans le sens d'un déclin religieux.

Quelques années plus tard, un frère de Frédéric, Sigefroid de Luxembourg, accepte ou doit accepter la réforme d'Echternach¹⁰¹). Il abandonne l'abbatit au profit d'un régulier en 973, cela nous est transmis par un diplôme d'Otton Ier. L'empereur a donné son patronage ou a ordonné la transformation¹⁰²). Ce rôle joué par les souverains est dans la nature de leur

95) Voir note 88.

96) MGH SS IV, p. 232, 364. E. WISPLINGHOFF, op. cit. (n. 81), p. 31.

97) *Libellus de successoribus sancti Hidulfi*, MGH SS IV, p. 89.

98) Ed. HLAWITSCHKA, Herzog Giselbert, op. cit. (n. 56), p. 422–465.

99) Voir note 97: *monasticum ordinem ibidem restituere est jussus. Tum etiam religiosus dux sub confirmatione cyrographi restituit loco ecclesias quas olim possedisse dinoscitur.*

100) MGH SS XXV, p. 274–275.

101) MGH SS 23, p. 32. J. SCHROEDER, Le comte Sigefroid de Luxembourg et la réforme de l'abbaye d'Echternach (973), *Publ. Sect. Hist. de l'Institut G.-D. de Luxembourg*, XCV (1981), p. 283–298.

102) MGH, *Otonis I. diplomata*, n.°427, p. 580.

pouvoir. Ils se retrouvent à l'arrière-plan des réformes qu'ils encouragent et soutiennent. Otton Ier confirme les biens de Gorze rénovée, aide l'évêque de Metz à chasser les chanoines de Saint-Arnoul de Metz qui refusent de quitter le monastère pour céder la place aux moines¹⁰³). L'action royale s'impose d'autant plus que l'on a à faire à des abbayes royales, elle ne se limite cependant pas à elles.

Si les seigneurs, ayant l'autorité supérieure, prennent les décisions importantes, toute la noblesse est là pour les soutenir par des donations de biens ou des fondations de nouveaux monastères.

c. Donations et fondations nouvelles

L'examen des chartiers des monastères au X^e siècle fait apparaître une nette reprise des donations. Cela est visible à Stavelot, Prum, Saint-Maximin. Un coup d'oeil en Haute-Lotharingie confirme cette remarque: le cartulaire de Bouxières permet de rencontrer plusieurs familles comtales qui concèdent des domaines à la fondation de l'évêque de Toul¹⁰⁴). Une famille se manifeste plus activement que les autres: celle de la comtesse Eve, dont le fils Odelric fut chanoine de Metz et archevêque de Reims (962-987) et qui fit toute une série de donations à différentes abbayes toulouses et messines¹⁰⁵). Une énumération de détail est ici inutile. On s'arrêtera plus volontiers aux fondations nouvelles.

De 919 à 1030, soit en un peu plus d'un siècle, nous dénombrons 29 abbayes nouvelles, dont 18 d'hommes et 11 de femmes, auxquelles s'ajoutent quelques prieurés¹⁰⁶). En ce qui concerne les moines, onze monastères ont été fondés ou restaurés dans les cités épiscopales. Dans certains cas, parler de fondation paraît meilleur qu'évoquer une restauration (Metz, Trèves), mais le résultat est assez voisin. On retrouve ainsi trois nouvelles communautés monastiques à Metz et à Trèves, deux à Verdun et à Liège, une à Toul¹⁰⁷).

Sept abbayes et un prieuré ont été fondés par des nobles, en pleine campagne. Hastière est une fondation du comte palatin Wigeric, vers 900-915, elle est qualifiée d'*abbatiola* par son fils Adalbéron, l'évêque de Metz qui la donne à l'abbaye messine de Sainte-Glossinde¹⁰⁸). Brogne

103) Ibidem n^o, p. 130 (942).

104) R. H. BAUTIER, Les origines de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (Diocèse de Toul). Reconstitution du chartier et édition critique des chartes antérieures à 1200, Nancy 1987. On retrouve là une famille qu'Ed. HLAWITSCHKA a étudiée dans: Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen, Saarbrücken 1969, chap. 1.

105) Ed. HLAWITSCHKA l'a étudiée aussi dans son travail sur l'archevêque Odelric: Zur Lebensgeschichte Erzbischof Odelrichs von Reims, Zs. Gesch. Orh. 109 (1961), p. 1-20.

106) Voir tableau ci-joint.

107) Saint-Mansuy à Toul, Saint-Paul et Saint-Airy à Verdun, Saint-Jacques et Saint-Laurent à Liège, Saint-Vincent, Saint-Clément et Saint-Symphorien à Metz, Saint-Marien, Saint-Martin et Saint-Eucaire à Trèves.

108) Etude et bibliographie récentes dans A. DIERKENS, Abbayes et chapitres, op. cit. (n. 27), p. 149-155.

est mieux connue comme création de son propriétaire, le réformateur Gérard, en 919¹⁰⁹). Pour Waulsort, il faudrait parler d'une action d'envergure qui englobe Homblières, Saint-Michel en Thiérache et met en scène la noble Hérisinge et sa famille¹¹⁰). A. Dierkens a récemment repris ce sujet et tenté d'éclairer le milieu de fondation, tandis que dom Misonne avait présenté la maison d'Eilbert de Florennes, fondateur de l'abbaye de ce nom vers 1010¹¹¹). Dans cette même région encore, Gembloux est dû à saint Guibert, qui fut longtemps moine à Gorze où il mourut¹¹²). En Haute-Lotharingie, un certain Arnustus fait construire à Bainville un monastère qu'il donne à Saint-Evre de Toul (v. 957)¹¹³). Vers l'an Mil, le comte de Metz Folmar crée, près d'un pont sur la Vezouse, un monastère Saint-Remi (Lunéville) et lui affecte un rôle hospitalier¹¹⁴). Vers 1030–1035, le comte Adalbert, de la famille des comtes Matfrid et Gérard, ancêtre de la lignée des ducs lorrains de la maison dite d'Alsace, entend abriter à Bouzonville dans un monastère une relique de la sainte Croix, rapportée de Terre sainte¹¹⁵).

Les monastères féminins nouveaux sont moins nombreux, onze au total, mais la Haute-Lotharingie est presque seule concernée. Au bord de la Meuse, Susteren s'efface, relayée par Thorn; à Trèves, Pfalzel est supprimée, mais Oeren prend de l'importance¹¹⁶). Dans les deux cas, des moines ont pris le relais, le contraire peut arriver comme on le voit plus au sud. Six abbayes sont dues à des initiatives épiscopales: Saint-Maur à Verdun, Bouxières et Poussay au diocèse de Toul, Sainte-Marie, Neumunster et Epinal dans celui de Metz¹¹⁷). Les autres abbayes nouvelles sont dues à des initiatives nobiliaires:

966: Vergaville doit sa fondation au comte Sigeric et à sa femme Berthe¹¹⁸).

1000: le comte Hugues de Dabo fonde Hesse, sur le versant lorrain des Vosges¹¹⁹).

109) Ibidem, p. 197–228.

110) Ibidem, p. 161–195.

111) Voir note 14. D. MISONNE, Eilbert de Florennes. Histoire et Légende? La geste de Raoul de Cambrai, Louvain 1967.

112) Sigebert de Gembloux, *Gesta abbatum Gemblacensium*, MGH SS VIII, p. 523.

113) Acte du 24 octobre 957 (D. CALMET, Histoire de la Lorraine, 1ère éd., t. IV, preuves, col. 364–365; 2^e éd., t. II, preuves, col. 206–207).

114) Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, H 1503. Pierre et Thérèse GERARD, Lunéville des origines à l'aube du XIII^e siècle, *Annales de l'Est* 1970, p. 206–212. Gallia Christiana, XIII, col. 1365. M. PARISSÉ, Les religieuses bénédictines de Lorraine au temps de la réforme des X^e et XI^e siècles, *Rev. Mab.* LXI (1987), p. 257–279.

115) *Noticia foundationis monasterii Bosonis villae*, MGH SS 15–2, p. 977–978.

116) F. J. HEYEN, Untersuchungen zur Geschichte des Benediktinerinnenklosters Pfalzel bei Trier (ca. 700–1016), *Studien zur Germania Sacra* 5, Göttingen 1966.

117) Bouxières, voir note 98. Poussay: M. PARISSÉ, Une abbaye de femmes en Lorraine: Poussay au Moyen Age, *Sacris Erudiri*, XXVI (1983), p. 103–118. Epinal: *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, n^o 1 (1983) et 3 (1985). Neumunster: J. HAU et K. SCHUTZ, *Neumünster-Ottweiler, Saarbrücken* 1934.

118) Histoire de l'Abbaye Bénédictine de Saint-Eustase (966–1924), par les religieuses de la communauté, Nancy, 1924.

119) H. KUHN, Hesse et son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses annales, Nancy 1872.

1010–1030: le comte de Toul Renard installe des religieuses à Bleurville¹²⁰).

1033: deux frères, fils du comte de Metz fondateur, chassent les moines de Saint-Remi de Lunéville au profit de moniales¹²¹).

Les nobles avaient besoin de monastères pour leurs filles. En Basse-Lotharingie, Mons, Maubeuge, Moustier, Nivelles et Andenne, avec Munsterbilsen et Thorn semblent avoir été suffisantes pour les besoins de cette région. En Lorraine, Remiremont était isolée et Metz était seule bien pourvue. Les nouvelles fondations augmentèrent considérablement le nombre de places disponibles.

Pour les hommes, les efforts furent suffisants: Gembloux, Brogne, Waulsort, Florennes, Bouzonville reçurent les moyens de mener une vie indépendante. En revanche, Blainville, très modeste, fut donnée à Saint-Evre, et Lunéville fut mal dotée¹²²). L'heure était plutôt aux fondations prieurales, car les familles nobles n'étaient plus assez riches pour créer de gros ensembles monastiques; elles se groupaient plutôt pour soutenir les fondations épiscopales. Quatre fondations d'abbayes de femmes en Haute-Lotharingie n'ont pas vécu longtemps, car elles étaient insuffisamment soutenues, étant trop dépendantes de la famille fondatrice. Au bout d'un siècle, Bleurville devint prieuré de moines, Vergaville sombra immédiatement et dut être relevée en 1144 par l'évêque de Metz¹²³); celui de Toul remplaça les moniales de Lunéville par des chanoines réguliers¹²⁴); Hesse sombra un peu plus tard¹²⁵). Les nobles avaient besoin de ces abbayes pour y placer leurs filles, mais ils n'avaient plus les moyens de les faire vivre; ils étaient devenus demandeurs plus que donateurs.

CONCLUSION: LE MAINTIEN DE L'AUTORITÉ NOBILIAIRE SUR LES MONASTÈRES

A une époque où les nobles édifient leurs principautés ou simplement leurs seigneuries, où les comtés représentent les constructions territoriales nouvelles, quand les grandes familles devenues plus nombreuses et moins riches ont plus que jamais besoin de garder le contrôle des monastères, il ne peut être question pour elles de les abandonner. Déjà on constate que le rétablissement d'un abbatiat régulier ne signifie pas nécessairement abandon de toute autorité

120) G. FAHRENHEIM, Une construction du premier âge roman dans les Vosges: l'église du prieuré de Bleurville, *Le Pays Lorrain*, 1975, p. 3–25.

121) Voir note 108. L'acte de 1033 est publié par Dom CALMET, *Histoire de la Lorraine*, 2^e éd., Nancy 1757, t. II, col. 266.

122) Acte de l'évêque Henri de Toul en 1128, Arch. dép. Vosges VH 1.

123) Acte de l'évêque Etienne de Metz en 1147 (MABILLON, *Annales ordinis sancti Benedicti*, VI, col. 646–647).

124) Voir note 108. M. PARISSÉ, Les chanoines réguliers en Lorraine. Fondations, expansion (XI^e–XII^e siècles), *Annales de l'Est*, 1968, p. 385–386.

125) H. KUHN, Hesse. Son ancien abbaye, son prieuré, son église et ses annales, Nancy, 1872; H. STEINTHAL, Un document inédit du XIII^e siècle. Un registre de dettes de l'abbaye de Hesse: description, commentaire et texte, *Annuaire de la Soc. Hist. et Arch. Lorraine*, XLVII (1938), p. 219–246.

directe, et tel duc demeure aux côtés du nouvel abbé. Remiremont offre à cet égard un exemple caractéristique: la succession des «seigneurs» de l'abbaye ne s'interrompt guère. Après la réforme (vers 935), vient, suivant Giselbert qui a restitué des églises, Odelric, fils du comte Hugues, chanoine de Metz puis archevêque de Reims, abbé de Remiremont et de Bouxières, abbé donc de deux abbayes de femmes, auquel succède encore l'évêque Thiéri de Metz (969–985), avant qu'apparaisse un avoué, le premier qui ait cette importance, Gérard, un comte. La transition est ainsi assurée: au *rector* (Giselbert), à l'*auctor* (Boson et Thiéri), est substitué un *advocatus*¹²⁶. Le même glissement affecte Echternach, que Sigefroid réforme en 973 et dont il est dit avoué en 997¹²⁷. Les grands ont pris l'avouerie pour eux.

En 1979, paraissait une étude de E. Boshof sur l'avouerie ecclésiastique en Lorraine¹²⁸. Ce thème avait été aussi retenu dans le cadre de la Lotharingie, pour deux journées d'études qui eurent lieu à Luxembourg en octobre 1982¹²⁹. A cette occasion, une interrogation générale par ordinateur fut faite sur les actes antérieurs à 1000. Les conclusions confirmaient celles de Theodor Mayer¹³⁰ et d'Egon Boshof en les précisant, et leur donnaient plus de force. Voici l'essentiel en quelques phrases:

- Au X^e siècle, *defensio* et *tuitio*, gratuites, liées à l'immunité et au souverain, n'ont rien de commun avec l'*advocatia* rémunérée, tenue par des gens de médiocre importance.
- A la fin du X^e siècle, s'opère la substitution suivante: l'avouerie est prise en mains par les grands, princes et comtes; de même coup apparaît la distinction entre hauts avoués, ou grands avoués, que sont ces grands, et les sous-avoués placés sous leurs ordres, qui sont aussi des avoués locaux, recrutés dans la petite noblesse.
- Au milieu du XI^e siècle, des règlements d'avouerie dénotent la volonté de l'Eglise de se défendre contre les usurpations de ceux qui étaient passés de l'abbatiai laïque à la haute avouerie et que l'on appelait dorénavant »defenseurs et avoués«, parce qu'ils réunissaient les deux fonctions tenues autrefois séparément par le souverain d'une part (*defensio*), par l'agent de l'abbaye ou du roi d'autre part (*advocatia*).

Les hommes, qui se constituaient des principautés territoriales, ne pouvaient pas se priver de contrôler les temporels monastiques. Ils recevaient l'avouerie des abbayes royales en fief du roi, celle d'abbayes épiscopales en fief de l'évêque, et gardaient en mains l'avouerie de leurs propres fondations. Dans plusieurs cas, ils avaient usurpé totalement une partie du temporel, ne disposant plus théoriquement sur le reste que du tiers des droits de justice, ne pouvant intervenir que sur appel exprès des abbés, percevant quelques menues taxes. Plus que cette avouerie modeste, leur importait la *defensio*, qui contenait une importante notion

126) Ed. HLAWITSCHKA, Studien zur Äbtissinnenreihe von Remiremont, Saarbrücken 1963, p. 53–58.

127) J. SCHROEDER, op. cit. (note 101).

128) E. BOSHOFF, Untersuchungen zur Kirchengvogtei in Lothringen im 10. und 11. Jahrhundert, ZRG Kan. 66 (1979), p. 55–119.

129) L'avouerie en Lotharingie, Publ. de la Sect. hist. de l'Institut G.-D. de Luxembourg, XCVIII (1984).

130) TH. MAYER, Fürsten und Staat. Studien zur Verfassungsgeschichte des deutschen Mittelalters, Weimar 1950, p. 185–214.

de souveraineté, qu'ils exercèrent par l'intermédiaire de châtelains, puis plus tard de prévôts et de baillis.

Th. Mayer souligne que la Lotharingie dans ce domaine est en avance d'un siècle sur l'Allemagne au-delà du Rhin, et a été influencée par l'évolution du royaume de France, où le pouvoir royal affaibli a permis aux princes territoriaux d'exprimer leurs ambitions et leurs prétentions¹³¹). Nous voilà revenus au problème posé au départ; les rapports de la noblesse et des monastères dans l'esprit de la réforme en Lotharingie. Le mouvement de réforme s'est développé dans la Lotharingie francophone, en relations avec la Champagne, comme de part et d'autre de la Saône. La noblesse appuie le mouvement, avec le roi; elle restitue des biens, abandonne l'abbatit, mais prend l'avouerie et par elle garde en fait un contrôle étroit sur le monastère.

L'Eglise perd d'un côté ce qu'elle gagne de l'autre. La Lotharingie innove et reste en même temps attachée aux vieux principes, ou elle participe des deux évolutions. Le milieu vivant de cette région de passage entre Flandre et Italie, de contact entre France et Allemagne, retient facilement les nouveautés: *gens mobilis ad rerum novitates*. Léon IX, pape réformateur, est un homme de l'Eigenkirchenrecht et lutte contre la simonie et le nicolaïsme; l'alliance de la noblesse et de l'Eglise est naturelle. Nobles et monastères sont enchaînés les uns aux autres: les premiers demandent aux seconds prestige, accueil de leurs enfants, et prennent appui sur leurs biens pour établir leur pouvoir; les seconds demandent aux premiers aide et protection. Il suffit d'examiner la politique des ducs Gozelon et Godefroid de 950 à 1050 entre Liège et Verdun pour avoir la plus belle illustration de notre sujet, mais ce serait un autre exposé.

131) Ibidem.

ANHANG 1

vgl. oben S. 172, 187–188

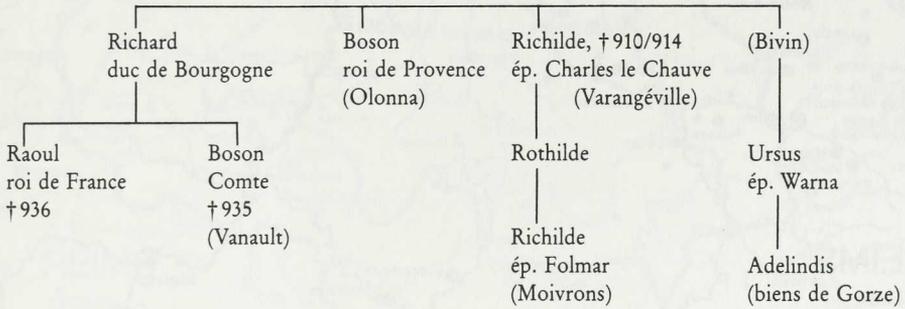
Diocèses	Abbayes citées à Meersen		Abbayes non citées à Meersen existant en 870	Abbayes fondées 850–1050
	Louis	Charles		
Cambrai		Antoing Condé Soignies Meerbeke Crespin Diekelvenne St. Saulve Honnecourt Leuze Hautmont Malines Maroilles Maubeuge	Renaix	
Liège	Aix Inden Odilienberg Süsteren	Aldeneyck Andenne Dinant Fosses Lobbes St. Laurent St. Servais Waller	Aulne Chèvremont Malmédy Malonne Moustier Munsterbilsen Salles Stavelot St. Hubert St. Trond	Brogne Florennes Gembloux Hastière St. Jacques Thorn Waulsort
Trèves	Echternach Oeren St. Maximin		Mettlach Pfalzel Prum Rettel Tholey St. Symphorien	Juvigny Ste. Marie St. Martin St. Euchaire
Metz	Herbitzheim	St. Martin } Metz St. Pierre }	Glandières Gorze Hornbach St. Arnoul Ste. Glossinde St. Nabor	Bouzonville Hesse Neumunster St. Clément St. Symphorien St. Vincent Ste. Marie Vergaville
Verdun		St. Mihiel	Vasloge St. Vanne	St. Airy St. Maur St. Paul
Toul	Bonmoutier Etival Moyenmoutier Remiremont St. Dié Gellamont		St. Evre St. Germain St. Martin Senones	Bleurville Bouxières Epinal Lunéville Poussay St. Mansuy

ANHANG 2

vgl. oben S. 181

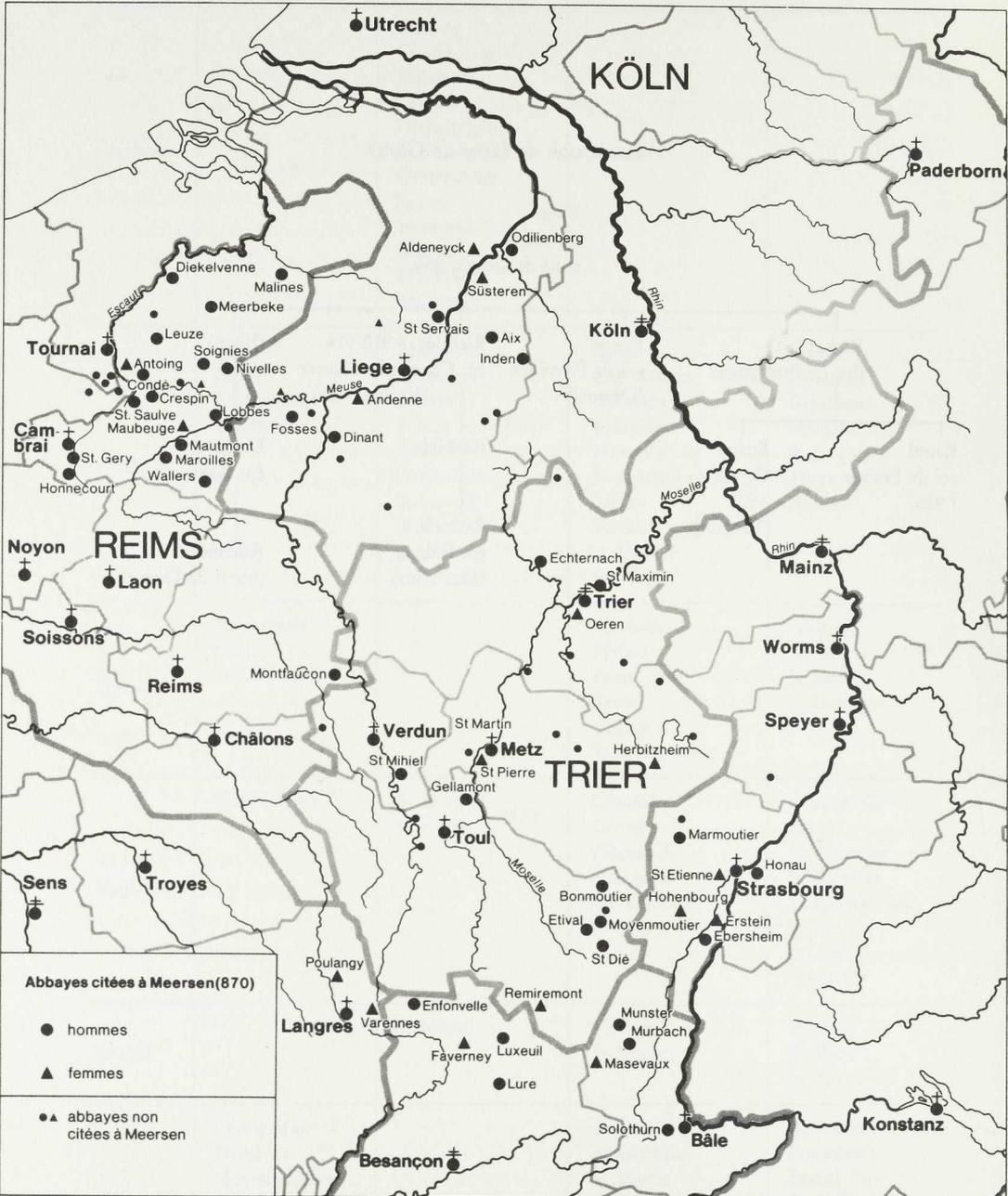
Transmission de biens de Gorze

Bivin
Comte
abbé de Gorze, 856



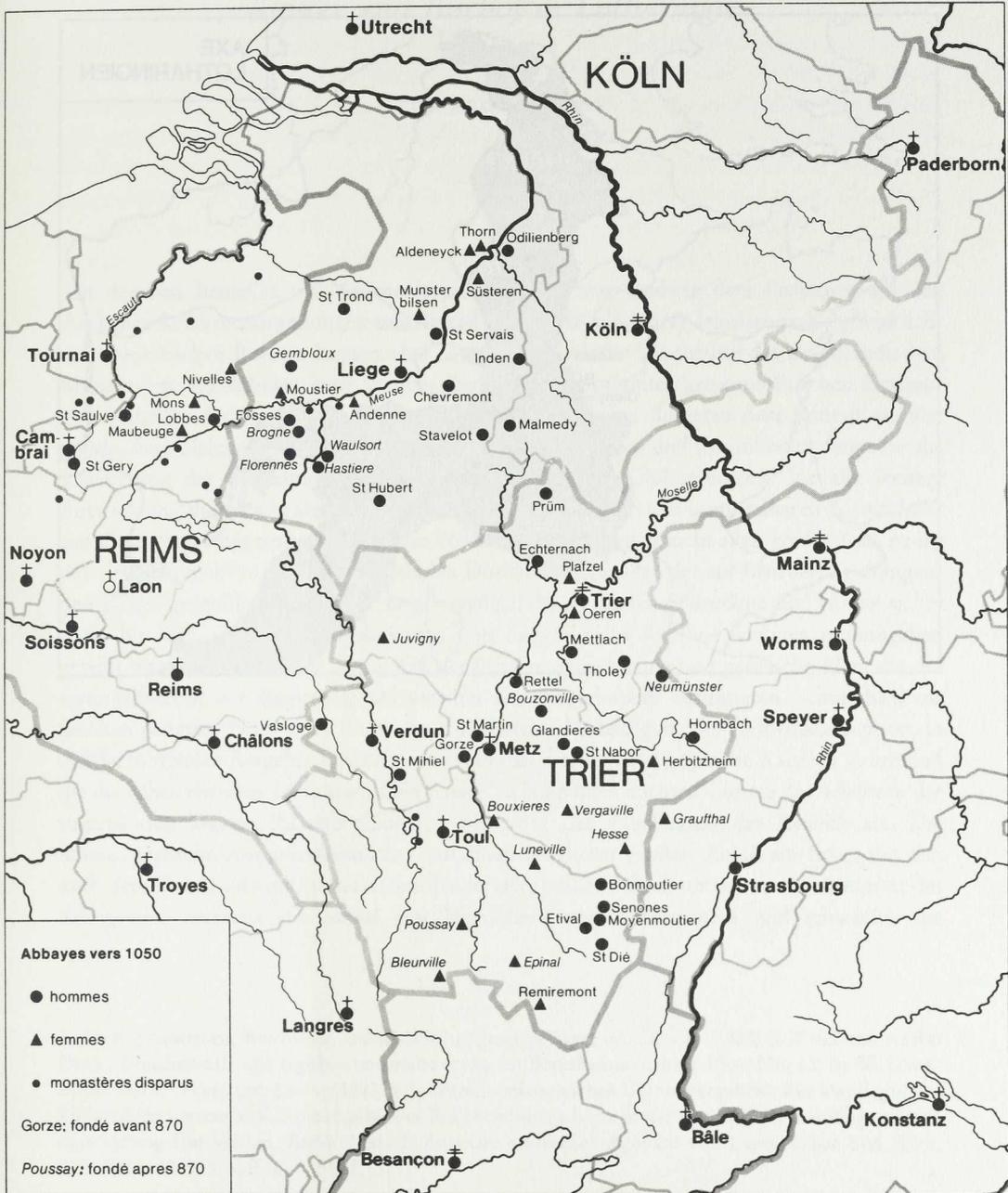
ANHANG 3

vgl. oben S. 172



ANHANG 4

vgl. oben S. 187-189



ANHANG 5

vgl. oben S. 169–170

